



Se prémunir contre les risques au volant : L'entretien du véhicule

Votre sécurité passe aussi par l'entretien de votre voiture. Régulièrement, vérifiez certains points essentiels, et notamment avant de partir en vacances ou de prendre la route pour plusieurs heures.

> La Check-list incontournable

- Surveillez la pression de vos pneus et regardez s'ils ne sont pas trop usés.
- Contrôlez les différents niveaux d'eau, d'huile, liquides de frein et de refroidissement, lave-glace...
- Vérifiez les essuie-glaces, les freins, l'éclairage et la batterie.
- Tâchez d'avoir une bonne visibilité (propreté des vitres et rétroviseurs, encombrement de la plage arrière) et vérifiez que vos clignotants fonctionnent correctement.
- Soyez assuré d'avoir à disposition le triangle de pré-signalisation et les gilets fluorescents à portée de main (autant de gilets que de passagers), un cric, une roue de secours, une bombe anti-crevaison, une lampe de poche et une trousse de premiers soins, des chaînes si vous partez en montagne.

> Le contrôle technique

Il est obligatoire pour les voitures particulières mises en circulation depuis plus de 4 ans, et doit être ensuite renouvelé tous les deux ans. Vous devez effectuer votre contrôle technique dans les 6 mois précédant la date d'expiration, sans quoi vous risquez 135 euros d'amende et le retrait temporaire de votre carte grise. Vous disposeriez alors d'une semaine de délai pour faire le nécessaire.

Vous devez vous rendre dans un Centre Agréé pour qu'il vérifie les **116 points de contrôle** correspondant à l'identification du véhicule, le freinage, la direction, la visibilité, les liaisons au sol, la structure et carrosserie, les équipements et organes mécaniques, et la pollution. En cas de défauts constatés, vous avez deux mois pour effectuer les réparations demandées avant de retourner au Centre Agréé pour la contre-visite. Le contrôle technique vous coûtera environ 50 euros, auquel vous devrez ajouter 20 euros supplémentaires dans le cas d'une contre-visite.